

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBRAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 001-390/12/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Présentation du Bilan de la concertation publique DUFVSV 12/8080/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine a engagé par délibération du 19 février 2009 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

Cette délibération a également défini les modalités de la concertation conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme. La concertation ainsi que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se sont déroulées du 14 janvier 2010 au 29 juin 2012.

Le lancement de cette concertation publique a, par ailleurs, été acté par un avis public d'ouverture de la concertation publié dans la presse locale le 14 janvier 2010 dans les quotidiens La Provence et La Marseillaise. L'ensemble de cette concertation a pris fin à la date de la présente délibération.

Le bilan de cette concertation est le suivant.

- Rappel des modalités de la concertation publique du Plan Local d'Urbanisme de Marseille

Ces modalités ont été définies dans la délibération de lancement de la procédure révision, adoptée en Conseil Communautaire le 19 février 2009.

Son article 2 stipule :

La concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, sera formalisée par la tenue à la disposition du public, en Mairie de Marseille, dans chaque Mairie de Secteur, et au siège de la Communauté urbaine, de panneaux explicatifs et d'un registre d'observations.

Dans le cadre de l'élaboration du document, il sera organisé d'une part des réunions thématiques et sectorielles et d'autre part une réunion publique aux trois principales phases de l'élaboration du projet : une en phase diagnostic, une sur le Projet d'Aménagement et du Développement Durable, une lors de l'arrêt du projet.

- Bilan de la concertation publique du Plan Local d'Urbanisme au regard des modalités définies dans la délibération de lancement

Cette concertation publique s'est déroulée conformément aux modalités définies au lancement de la procédure.

Ainsi, quatre dispositifs ont été mis en place à partir de janvier 2010 :

- Une exposition permanente et évolutive du document d'urbanisme a été mise en place au siège de la Communauté Urbaine, à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme de la Ville de Marseille et dans les huit mairies de secteur. Elle a permis de rendre compte régulièrement de la démarche.

Elle était composée de panneaux (carton plume format A0/A1). Ces panneaux ont été régulièrement mis à jour et complétés :

- Dans la phase de lancement, suivant l'insertion presse du 14 janvier 2010, mise en place de quatre panneaux expliquant les modalités de la révision.
- Dans la phase « diagnostic » suivant la parution presse des 13 et 27 janvier 2011, quatre panneaux présentant les 1^{ers} éléments de diagnostic du Territoire.
- Dans la phase « PADD » suivant les parutions presse des 12, 13, 26 et 27 juillet 2011, de quatre panneaux exprimant les fondements et principales orientations du futur PADD.
- Dans la phase règlement zonage, suivant la parution presse des 27, 28 mars, 3 et 4 avril 2012 de cinq panneaux présentant les principales orientations du zonage ainsi que la structure réglementaire.

- Un registre d'observations a été mis à la disposition du public aussi bien au siège de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole que pour la Ville de Marseille à l'immeuble Communica – 2 place François Mireur, 13001 puis au 40 rue Fauchier, 13002 suite au déménagement de la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme, ainsi que dans les huit mairies de secteur.

Tous ceux qui ont souhaité intervenir dans cette révision et faire part de remarques, informations ou demandes particulières ont pu le faire sur ces registres. Ceux-ci ont été relevés lors des différentes phases de la révision, afin de prendre en compte ces éléments.

- Associé à chacun de ces registres, un dossier d'information concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme a aussi été mis à la disposition du public.

Pour une information complète et actualisée du public, le dossier a été progressivement alimenté au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

Ils étaient composés des documents suivants :

- Dans la phase lancement, suivant insertion presse du 14 janvier 2010, de la délibération d'engagement de la procédure de révision du POS de Marseille définissant les modalités de la concertation (19 février 2010).
- Complétés dans la phase « diagnostic », suivant parution presse du 13 et 27 janvier 2011 par le support de présentation sous format papier de la réunion publique du 21 décembre 2010 de cette même phase, et des copies papier A3 des quatre panneaux supplémentaires de présentation.
- Complétés dans la phase « PADD », suivant les parutions en presse des 12, 13, 26 et 27 juillet 2011, des « éléments de diagnostic », du support de présentation sans format papier de la réunion publique du 28 juin 2011 (PADD) de la synthèse du PADD ainsi que la copie papier A3 des trois panneaux de présentation supplémentaires en lien avec le projet de territoire.
- Complétés dans la phase règlement/zonage, suivant la parution presse des 27, 28 mars, 3 et 4 avril 2012, de la copie papier A3 des cinq panneaux supplémentaires de présentations en lien avec cette phase, du PADD débattu le 9 décembre 2011 au Conseil de Communauté, ainsi que des supports de présentation sous format papier des réunions thématiques sectorielles.

L'ensemble de ces documents étaient accessibles aussi sur le site internet de la Communauté Urbaine.

- D'autre part des réunions publiques ont été organisées conformément à la délibération du 19 février 2009 :

- Réunion publique à « l'Alcazar » du 21 décembre 2010 : elle a permis de présenter des premiers éléments de diagnostic.
- Réunion publique à « l'Alcazar » du 28 juin 2011 : elle a permis de présenter, d'échanger sur les grandes orientations du PADD.

- Réunion publique thématique au Siège Institutionnel de Marseille Provence Métropole (Pharo) du 21 mars 2012 : elle a permis de présenter et d'échanger sur les principes du développement du territoire.
- Réunion publique thématique au Siège Institutionnel de Marseille Provence Métropole (Pharo) du 23 mars 2012 : elle a permis de présenter et d'échanger sur les options et outils de protection du territoire.
- Huit réunions publiques sur le projet ont été organisées dans chaque mairie de Secteur, du 29 mars au 12 avril 2012 : elles ont permis de façon délocalisée, de présenter et d'échanger sur la déclinaison du PADD, sur le zonage et les outils réglementaires.

Pour chacune de ces réunions publiques, des annonces légales ont été faites dans la presse locale.

- Réunion publique « Diagnostic » du 21 décembre 2010 : annonces légales dans les quotidiens La Provence et la Marseillaise le 9 décembre puis le 14 décembre 2010.
- Réunion Publique « Projet d'Aménagement de Développement Durable » du 28 juin 2011 : annonces légales dans les quotidiens La Provence et La Marseillaise les 9, 16 et 21 juin 2011 et TPBM les 15 et 22 juin 2011.
- Réunions publiques thématiques des 21 et 23 mars 2012 : annonces légales dans les quotidiens La Provence et La Marseillaise les 8, 13, 15 et 20 mars 2012 et dans TPBM les 14 et 21 mars 2012.
- Réunions publiques sectorielles sur le projet règlement zonage du 29 mars au 12 avril : parution dans les quotidiens La Provence et La Marseillaise en date des 20, 22, 27, 29 mars et 3 avril 2012 et dans TPBM les 21 et 28 mars 2012.

En outre, toutes ces réunions ont fait l'objet d'affichage au siège de la Communauté Urbaine, en Mairie de Marseille, à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme (40 rue Fauchier, 13002 Marseille) et dans chaque mairie de secteur. De même, ces renseignements étaient accessibles sur le site internet de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole.

Ces réunions publiques ont rassemblé globalement plus de 1000 personnes. Leur nombre a augmenté au fil de la démarche et particulièrement sur la phase projet avec la multiplication délocalisée des réunions.

- Bilan des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de cette concertation

Plus de 300 doléances ont été inscrites dans les registres et près de cent courriers ont été adressés à la Commune ou à la Communauté Urbaine.

Beaucoup d'observations exprimées relèvent d'intérêts particuliers (demande de modification de zonage, de suppression d'Emplacements Réservés ou d'Espaces Boisés Classés, de suppression de voies projetées...).

Lorsque ces souhaits étaient compatibles avec les objectifs qui fondent ce futur Plan Local d'Urbanisme et sa traduction spatiale et réglementaire, ne remettaient pas en cause la cohérence d'ensemble des documents et n'étaient pas contraires aux lois relatives à l'Urbanisme et aux contraintes supra-communales, ceux ci ont été pris en compte dans la mesure du possible.

D'autre part, trois associations agréées Un Centre Ville pour Tous, Colinéo Assenemce et la Confédération des CIQ ont demandé à être consultées tout au long de l'élaboration du projet, au titre de l'article L. 121-5 du Code de l'Urbanisme.

Ces trois associations ont été entendues lors de réunions organisées par la Communauté Urbaine à chaque étape de la révision (Diagnostic, PADD et Règlement/Zonage).

Le Bilan des échanges lors de la concertation publique, peut sous l'angle de l'intérêt général être synthétisé comme suit :

- les enjeux environnementaux ont été un sujet continu au fil de la concertation.

Si au démarrage de la procédure ces questions étaient essentiellement portées par des institutions ou associations agréées, beaucoup d'administrés se sont associés, au fur et à mesure de l'avancement du projet à ces problématiques sous diverses dimensions :

- écologiques au travers de la protection des espaces naturels et particulièrement le massif de la Nerthe et le site classé des calanques,

- paysagères notamment au travers du respect de la loi littoral.

- Le domaine des risques a été principalement évoqué sous l'angle de la problématique incendie notamment dans les quartiers des Camoins et Eoures, oscillant dans ces franges à des zones d'inconstructibilité ou d'urbanisation maîtrisée.

- Les déplacements sont une problématique forte et récurrente, pointant notamment le retard de Marseille sur la réalisation des grandes infrastructures. De même, les habitants, les associations et des partenaires institutionnels ont souligné le développement de certains secteurs sur Marseille, sans véritable phasage avec les projets de voiries structurantes et de desserte.

- la qualité de vie et la protection ont été souvent au centre des débats.

La qualité de vie est une préoccupation première des habitants et associations. De ce sujet sensible, qui va souvent au-delà du strict document d'urbanisme, ont émergées diverses problématiques et attentes, comme la protection des noyaux villageois, les espaces verts de proximité et les équipements de secteur.

- Enfin, les modalités de la concertation et la prise en compte de la vie des gens ont été exprimées par les habitants mais aussi par certaines associations qui avaient souhaité une concertation plus étoffée avec une meilleure prise en compte de leur préoccupation aussi bien dans les sensibilités locales que dans des situations quotidiennes courantes. Marseille Provence métropole a respecté les modalités délibérées de la concertation, prend acte de ce souhait, tout en notant la difficulté de sensibiliser la population sur les phases préalables au projet de zonage et de règlement, que sont le diagnostic du territoire et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la « Solidarité et au Renouvellement urbains » ;
- La loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 dite loi « Urbanisme et Habitat »
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de Marseille n°08/0647/DEVD du 30 juin 2008 demandant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme ;

- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 9 février 2009 émettant un avis sur les modalités de concertation ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 19 février 2009 engageant la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Marseille et définissant les modalités de la concertation ;
- La délibération du Conseil de Communauté prenant acte du débat sur les orientations du Projet Aménagement et Développement Durable (PADD) ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- La note de synthèse diffusée aux Conseillers Communautaires.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le cadre de la procédure de révision du POS de Marseille et en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de présenter le bilan de la concertation publique tel que présenté ci-avant.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est pris acte du bilan de la concertation avec la population et les autres personnes concernées, qui s'est déroulée pendant toute la phase du projet de Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI